

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 16

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :
Décision Modificative n°1
du budget 2022

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET (*arrivée à 20h07*), M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, Mme ANGELO (*arrivée à 20h06*), M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme PHILIPPON, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON (*arrivé à 20h04*), Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 09 DEC. 2022

Publiée le : 09 DEC. 2022

Absents excusés :

M. ARNOULT.....Procuration à M. DALOYAU
Mme HAGEGE-RADUTA,Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEANProcuration à Mme SOUMAT
Mme DARROUX.....Procuration à M. le Maire

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le :

09 DEC 2022

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SQRET



Absents

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Mme CHENET

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°16

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2022

Vu l'article L-1612 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°16 du conseil municipal en date du 16 décembre 2021 relative au vote du budget primitif 2022 de la ville,

Vu la délibération n°14 du conseil municipal en date du 31 mars 2022 relative au budget supplémentaire,

Considérant que l'évolution de la gestion de la ville justifie une actualisation des crédits votés,

Vu l'avis de la commission des Finances et du Développement Economique en date du 25 novembre 2022,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 27 voix pour et 7 abstentions,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget de la ville, ci-annexée ;

MODIFIE en conséquence le Budget 2022 de la Ville.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Martine CHENET
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency



**Annexe à la délibération n°16 du 8 décembre 2022 :
 Décision modificative n°1 au Budget 2022 de la Ville**

FONCTIONNEMENT

➤ Au niveau des dépenses de fonctionnement les modifications portent sur :

Imputation	Libellé	Montant
6188	Autres frais divers	-140 000 €
6132	Locations immobilières	5 390 €
	Chapitre 011	- 134 610 €
641xx	Rémunérations du personnel	423 500 €
	Chapitre 012	423 500 €
673	Chapitre 67	12 805 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		301 695 €
023	Virement section d'investissement	-403 795 €
042	Opérations d'ordre transf. Entre sections	422 333 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		18 538 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		320 233 €

➤ Au niveau des recettes de fonctionnement les modifications portent sur :

Imputation	Libellé	Montant
6419	Remboursements rémunérations du personnel	195 000 €
	Chapitre 013	195 000 €
75888	Remboursements sinistres	120 000 €
	Chapitre 75	120 000 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		315 000 €
77681	Neutralisation des amortissements	5 233 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		5 233 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		320 233 €

INVESTISSEMENT

➤ Au niveau des dépenses d'investissements les modifications portent sur :

Imputation	Libellé	Montant
2031	Frais d'études	385 000 €
2088	Autres immobilisations incorporelles	55 380 €
	Chapitre 20	440 380 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- 438 550 €
	Chapitre 21	- 438 550 €
275	Dépôts et cautionnements versés	11 475 €
	Chapitre 27	11 475 €
45411	Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers Dépenses	7 868 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		21 173 €
198	Neutralisation des amortissements	5 233 €
	Chapitre 040	5 233 €
1321	Subventions d'investissement	144 019 €
21318	Autres bâtiments publics	459 089 €
21328	Autres bâtiments privés	183 220 €
	Chapitre 041 Opérations patrimoniales	786 328 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		791 561 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		812 734 €

➤ Au niveau des recettes d'investissements les modifications portent sur :

Imputation	Libellé	Montant
45412	Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers Recettes	7 868 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		7 868 €
021	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	- 403 795 €
040	Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	422 333 €
1318	Subventions d'investissement	144 019 €
2312	Travaux en cours aménagt.	459 089 €
2314	Constructions sur sol d'autrui	183 220 €
	Chapitre 041 Opérations patrimoniales	786 328 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		804 866 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		812 734 €